

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 14 février 2017

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme modificatif pour ajouter un penthouse au 4ième étage et modifier les locaux communs dans l'immeuble situé avenue de Mai, 81.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de modification de permis d'urbanisme.

Le penthouse projeté via la demande de modification de permis est trop imposant. Ce projet permet, certes, de s'aligner sur la hauteur de l'immeuble situé sur le coin de la rue Crocq et de l'avenue de Mai qui a récemment été rehaussé d'un étage, en tant qu'immeuble d'angle, mais ce n'est pas justifié dans l'alignement des maisons de l'avenue de Mai car il intensifie encore plus la cassure vis-à-vis des maisons à toiture versante du reste de la rue Crocq et de l'avenue de Mai et crée dès lors un mur encore plus imposant pour les maisons de la rue Crocq.

De plus, la création de terrasses, dont une particulièrement spacieuse, va créer des pertes d'intimité et des nuisances sonores pour le voisinage immédiat. Rappelons qu'il s'agit d'un immeuble traversant un intérieur d'îlot et situé proche d'un coin à l'angle très aigu où les maisons sont très rapprochées.

En outre, la création d'une place de parking supplémentaire dans les garages afin de respecter les normes du RRU est problématique. La solution proposée par les demandeurs est loin d'être pratique et risque de poser des problèmes d'accessibilités à l'occupant de l'emplacement supplémentaire ainsi qu'aux usagers des autres places adjacentes.

Enfin, le projet impose une diminution de la surface de la toiture verdurisée, mais ne propose aucune compensation. Rappelons que le projet se situe en fond de vallée et qu'un effort en termes de ralentissement et d'infiltration des eaux de pluie doit être réalisé pour tout nouveau projet.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.